



CDPF - Centre de droit privé fondamental

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CDPF - Centre de droit privé fondamental. 2012, Université de Strasbourg. hceres-02030654

HAL Id: hceres-02030654

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030654>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre de droit privé fondamental

CDPF

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Strasbourg



Janvier 2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



| Unité

Nom de l'unité :	Centre de droit privé fondamental
Acronyme de l'unité :	CDPF
Label demandé :	Equipe d'accueil
N° actuel :	EA 1351
Nom du directeur (2009-2012) :	M ^{me} Frédérique GRANET-LAMBRECHTS
Nom du porteur de projet (2013-2017) :	M ^{me} Frédérique GRANET-LAMBRECHTS

| Membres du comité d'experts

Président : Mme Yvonne FLOUR, Paris

Experts :

- M. Philippe AUVERGNON, Bordeaux (représentant du CoNRS)
- M^{me} Edith BLARY-CLEMENT, Lille
- M. Alexis BUGADA, Aix-Marseille
- M^{me} Vincente FORTIER, Montpellier
- M. Thierry GRANIER, Aix-Marseille
- M^{me} Valérie MALABAT, Bordeaux (représentante du CNU)



| Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Xavier VANDENDRIESSCHE

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Éric WESTHOF, Université de Strasbourg

M. Christian MESTRE, Doyen

Mme Gaëlle BUJAN, Déléguée régionale Alsace



Rapport

1 • Introduction

Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée le 4 janvier 2012 de 14 h à 17 h dans les locaux de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, salle Alex WEILL. Elle a été précédée par deux exposés réalisés par M. Éric WESTHOF, Vice-Président Recherche et formation doctorale de l'université de Strasbourg, qui a indiqué les grandes lignes de la politique scientifique de l'université, et par M^{me} Gaëlle BUJAN, récemment désignée Déléguée régionale du CNRS pour l'Alsace.

La directrice du CDPF a ensuite présenté l'unité, ses activités et ses projets en présence d'un nombre significatif de ses membres (une douzaine). Une discussion s'est ensuite instaurée entre les experts, la directrice et les membres présents de l'unité. Le comité s'est ensuite entretenu avec un groupe d'une douzaine de doctorants qui effectuent leur thèse au sein du CDPF. Enfin, il s'est réuni à huis clos pour préparer les premiers éléments du rapport d'évaluation.

Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Créé en 1994, le CDPF est dirigé par Mme Granet-Lambrechts depuis 1999. C'est un centre généraliste qui couvre un large champ du droit privé : le droit civil en général (famille, biens et obligations), mais également le droit pénal, la procédure, le droit international privé et, par quelques-uns de ses membres, l'histoire du droit. Il s'est en outre adjoint pour le contrat à venir un axe de théorie du droit. Outre les publications individuelles, son activité scientifique s'exprime par de nombreux colloques et journées d'études (5 par an environ), largement ouverts aux professionnels du droit. Au cours des 4 années écoulées, il a également produit quatre ouvrages collectifs. Cette unité s'est engagée avec courage dans une politique de réponse aux appels à projets de l'ANR : une réponse présentée chaque année depuis 2009. Enfin une part importante de son activité est orientée vers les doctorants et les étudiants de master 2 sous la forme de séminaires ou de rencontres avec d'autres unités de recherche travaillant dans les mêmes champs.

Le centre est installé dans les locaux de la faculté de droit, de science politique et de gestion de l'université de Strasbourg.

Équipe de Direction :

Le centre est animé par une directrice, Mme Frédérique GRANET-LAMBRECHTS, et par un directeur adjoint, M. Philippe HOONAKKER.



Effectifs de l'unité :

Effectifs	Nombre au 30/06/2011	Nombre au 01/01/2013	2013-2017 Nombre de produisants du projet **
N1 : Enseignants-chercheurs	15	15	14
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC	0	0	0
N3 : Autres enseignants-chercheurs et chercheurs	5	4	4
N4 : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs titulaires*	0	0	
N5 : Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs non titulaires*	0		
N6 : Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0		
N7 : Doctorants	54		
N8 : Thèses soutenues	22		
N9 : Nombre d'HDR soutenues	3		
N10 : Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	11	11	
TOTAL N1 à N7	74	19	18

* Si différent, indiquer entre parenthèses les ETP correspondants.

** Nombre de producteurs de la période [1^{er} janvier 2007-30 juin 2011] et qui seront présents en 2013-2017.
Définition et téléchargement des critères :
<http://www.aeres-evaluation.fr/Evaluation/Evaluation-des-unites-de-recherche/Principes-d-evaluation>.



2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité :

Le Centre de droit privé fondamental (CDPF) constitue une véritable équipe d'accueil au double sens du terme. D'une part, les doctorants y sont très bien intégrés et accompagnés, les membres de l'unité manifestant unanimement une préoccupation particulière envers la formation des jeunes chercheurs. D'autre part, il accueille et parvient à fédérer autour de recherches collectives la majorité des chercheurs travaillant dans le champ du droit privé - à l'exception de ceux qui sont tournés plus spécialement vers le droit de l'entreprise. L'activité du centre est très intense et les recherches qu'il développe sont de très bonne qualité.

On peut simplement regretter que le CDPF ne soit pas porté par une dynamique collective plus forte qui pourrait contribuer à en renforcer l'attractivité.

Points forts et opportunités :

L'accueil et l'accompagnement des doctorants, des jeunes docteurs mais aussi des étudiants de master 2 est à l'évidence l'un des points forts du CDPF qui déploie beaucoup d'énergie pour leur intégration et pour l'encadrement de leurs recherches.

De même, la qualité des recherches menées dans les axes traditionnels du CDPF (droit de la famille et droit des contentieux) doit être soulignée, ainsi que l'émergence d'un pôle compétent en droit pénal, et plus spécifiquement en droit pénal comparé et européen. Il y a là une vraie occasion à développer et l'annonce du recrutement d'un maître de conférences compétent dans ce domaine va dans ce sens.

Enfin, il faut souligner la très forte insertion du CDPF dans son environnement régional et l'intensité des liens qu'il entretient avec les milieux socio-professionnels.

Points à améliorer et risques :

L'éventail des thématiques annoncées dans le projet scientifique du CDPF est très large pour une équipe réduite et dont les perspectives d'élargissement paraissent faibles. Outre que cette dispersion des axes de recherche empêche le CDPF de pouvoir afficher de véritables thématiques transversales, le risque est alors que les membres du centre, dont le dynamisme n'est pas en cause, s'épuisent à vouloir couvrir tous ces champs.

Il faut signaler également le risque d'éclatement de certains thèmes entre les unités de recherche. On s'étonne en particulier de la présence d'un axe du droit du patrimoine au sein du Centre de droit de l'entreprise (CDE) avec lequel il a certes des liens, mais relativement ténus, alors qu'il s'insère à l'évidence dans la thématique du droit des biens présente au CDPF, et pour une part importante dans celle du droit de la famille. Cet agencement quelque peu paradoxal est peut-être le signe d'une faible attractivité du CDPF pour les chercheurs les plus dynamiques. Si cette tendance centrifuge venait à se confirmer, elle pourrait menacer à l'avenir la solidité du CDPF.

Recommandations :

Il paraîtrait plus raisonnable de recentrer le projet scientifique du CDPF sur ses axes forts, qu'ils soient traditionnels (droit de la famille, droit des contentieux) ou émergents (droit pénal comparé et européen) et de fédérer ainsi les membres de l'équipe autour de thématiques assurant la visibilité de l'unité, sans limiter évidemment les chercheurs dans le domaine de leurs recherches personnelles.

De façon plus globale, il serait opportun de réfléchir à la place dans le dispositif général d'organisation de la recherche en droit à l'université de Strasbourg de certains thèmes dont la localisation paraît incertaine. Ainsi en est-il du droit des biens ou du droit de la propriété intellectuelle, revendiqués par plusieurs équipes sans que ces doublons ou cette concurrence paraissent avoir été vraiment pensés.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

La production scientifique du Centre de droit privé fondamental est particulièrement soutenue, compte tenu de la dimension de l'unité. 24 colloques ont été organisés au cours des quatre années écoulées. Le taux de publiants est très élevé. La qualité des publications est incontestable, quels que soient les domaines envisagés.

En particulier, les recherches menées en droit de la famille disposent d'une notoriété nationale dans un domaine dans lequel les centres de recherche ne sont pas si nombreux à s'investir. Doit également être soulignée la qualité de l'axe pénal présenté qui, étant donné le petit nombre d'enseignants-chercheurs, a la sagesse de ne pas chercher à couvrir toute la matière pénale, mais développe de manière très pertinente l'étude du droit pénal comparé et européen. La recherche en droit pénal menée au sein du CDPF se distingue ainsi bien de celle qui peut être effectuée dans d'autres unités, notamment en droit pénal des affaires au sein du CDE. De même, l'axe contentieux, qui intègre les procédures civiles et pénales sans exclure la procédure administrative, très actif en termes de publications collectives, permet de relier très opportunément les questions substantielles et leur traitement procédural.

Appréciation sur l'intégration de l'unité dans son environnement :

Les relations du CDPF avec son environnement immédiat sont très satisfaisantes.

Le CDPF s'intègre tout d'abord manifestement bien dans la fédération de recherche strasbourgeoise et participe notamment à son colloque annuel. Les chercheurs de l'unité établissent également ponctuellement des contacts avec leurs collègues des autres centres de la fédération pour des colloques ou journées d'étude sur des thématiques communes, comme c'est le cas en droit pénal.

Ensuite, le CDPF a développé et maintient des partenariats avec d'autres universités françaises dans certains de ses axes forts de recherche. Le partenariat mis en place en droit de la famille avec les universités de Lyon et de Bordeaux est notamment intéressant car il permet d'initier les étudiants de master 2 à la recherche en les faisant participer à une journée d'étude. De même, et dans tous les domaines de recherche du CDPF, un partenariat est en voie de développement avec l'université de Nice, mettant à profit les liens maintenus avec un professeur après son départ de l'université de Strasbourg.

L'équipe de droit pénal a également mis en place des partenariats pertinents et prometteurs avec des universités étrangères (Suisse, Allemagne, Autriche), ce qui lui permet d'asseoir ses recherches en droit pénal comparé.

Enfin, l'insertion du CDPF dans le tissu socio-économique est très bonne et les manifestations organisées par l'unité se font régulièrement avec des professionnels (français ou étrangers) et/ou à destination de professionnels. La valorisation des colloques organisés par le CDPF auprès des professionnels permet ainsi au centre de percevoir des droits d'inscription au titre de la formation continue et de financer certaines de ses activités.

La capacité du CDPF à obtenir d'autres financements externes reste cependant pour l'instant assez limitée malgré l'énergie considérable, vu les effectifs du CDPF, qui a été déployée pour déposer des projets ANR. Le risque existe que l'équipe ne s'épuise à multiplier ces expériences.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité de l'unité de recherche :

Si le Centre de droit privé fondamental développe des partenariats nationaux et internationaux (par exemple au sein du réseau EUCOR), sa capacité à attirer des chercheurs de haut niveau est un point faible de l'équipe. Sans doute les perspectives de recrutement sont-elles peu nombreuses dans un contexte national difficile, mais les départs du CDPF de deux professeurs ont affecté la composition du Centre.

L'entretien avec les membres du CDPF a toutefois révélé qu'un poste de maître de conférences fléché en droit pénal européen et comparé a été accordé par l'université et qu'un recrutement devrait donc pouvoir intervenir rapidement sans que cette perspective paraisse toutefois *a priori* suffisante au renforcement de l'équipe.



Appréciation sur la gouvernance et la vie de l'unité :

L'équipe qui compose le Centre de droit privé fondamental est manifestement animée d'une réelle volonté de travailler ensemble et l'*affectio societatis* qui la fédère en facilite évidemment le pilotage, qui donne l'impression de s'exercer dans le consensus. L'organisation mise en place est en tout cas adéquate au regard de la dimension du CDPF et de son unité. Si le centre est structuré en axes de recherche qui recouvrent en réalité des champs disciplinaires relativement distincts, cela n'induit aucun cloisonnement et l'ensemble de ses membres participent aux activités qu'il organise. La vie de l'unité est ainsi rythmée par ces nombreuses manifestations scientifiques dans chacun des axes de recherche affichés.

Le CDPF est également très fortement investi dans les activités d'enseignement à tous les niveaux d'étude, mais il se distingue par ses actions menées en faveur des étudiants de Master 2 et des doctorants. La journée d'étude des doctorants ou des jeunes docteurs est ainsi une manifestation intéressante valorisée chaque année dans une publication aux Presses Universitaires de Strasbourg. Les doctorants et les jeunes docteurs sont très bien intégrés dans l'équipe. Par ailleurs, le centre a su mettre en place une politique d'incitation à la préparation de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) qui porte ses fruits : 3 HDR ont été soutenues depuis 2007.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans :

Le projet scientifique présenté peut paraître excessivement ambitieux en regard des effectifs actuels du Centre de Droit Privé Fondamental. L'immensité et la diversité des axes de recherche envisagés sont en effet disproportionnées, compte tenu de la dimension réduite de l'équipe. Tout particulièrement, il peut paraître déraisonnable d'afficher un axe en droit des biens et en droit des obligations qui repose sur une seule personne, quels que soient ses mérites. À l'identique, l'axe proposé en théorie générale du droit repose sur un effectif insuffisant pour pouvoir proposer une recherche compétitive sur une thématique aussi large.

Par ailleurs les aspects historiques et comparatistes des recherches envisagées dans les différents axes proposés ne sont pas suffisamment mis en valeur, alors que ces experts sont présentés comme assurant la transversalité des recherches projetées.

Comme le comité d'experts l'a déjà signalé à propos du bilan, les axes de recherche qui organisent le projet scientifique de l'unité continuent de recouvrir en réalité des clivages disciplinaires. Même s'ils ne sont pas étanches et n'excluent pas la circulation et la coopération des membres de l'unité d'un axe à l'autre, cette présentation ne favorise pas l'émergence de problématiques transversales et l'élaboration d'un projet scientifique construit.

Il serait ainsi souhaitable de recentrer le projet scientifique sur des axes plus limités, affichant une thématique mieux ciblée et permettant de mieux mettre en avant l'originalité des recherches menées ou envisagées au CDPF.

Appréciation sur l'implication de l'unité dans la formation :

Les membres du Centre de Droit Privé Fondamental sont tous impliqués dans la formation des étudiants, et plus particulièrement à partir du niveau master. L'accueil des étudiants de master 2 fait ainsi l'objet d'un soin tout particulier, de même que leur initiation à la recherche : ces étudiants effectuent tous un stage au CDPF pour lequel ils sont encadrés par des membres de l'équipe. La politique de l'unité est également résolument tournée vers l'accueil et la formation des doctorants. Ces derniers sont en effet associés aux activités scientifiques du CDPF et bénéficient également de séminaires qui sont organisés à leur intention. On peut simplement regretter que l'unité ne s'implique pas davantage pour promouvoir la mobilité de ses doctorants, ne serait-ce qu'en portant leurs demandes de financement pour des séminaires, des colloques ou des séjours à l'étranger auprès de l'École doctorale.

Compte tenu de la nature des thématiques proposées par l'unité, qui impliquent souvent la participation d'une même personne à plusieurs axes de recherche, le comité d'experts n'a pas jugé pertinent d'entreprendre une analyse par « projet », a fortiori par « équipe » : l'essentiel a été écrit dans l'appréciation détaillée sur l'unité, afin d'encourager au resserrement des projets scientifiques.



4 • Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2011-2012, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités).

Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des quatre critères définis par l'AERES. Elle a été accompagnée d'une appréciation d'ensemble.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport (et, le cas échéant ses équipes internes) a (ont) obtenu l'appréciation d'ensemble et les notes suivantes :

Appréciation d'ensemble de l'unité CDPF :

Unité dont la production et le rayonnement sont très bons. L'organisation et l'animation sont excellentes. Le projet doit être revu.

Tableau de notation :

C1 Qualité scientifique et production.	C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement.	C3 Gouvernance et vie du laboratoire.	C4 Stratégie et projet scientifique.
A	A	A+	C



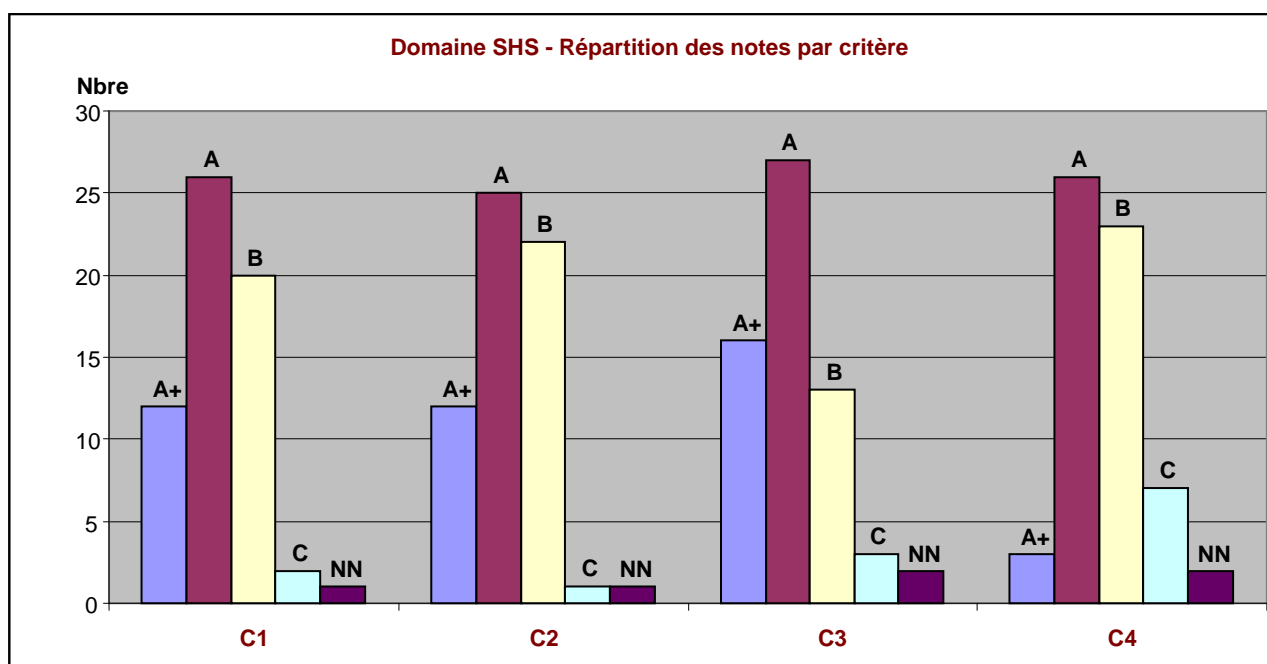
5 • Statistiques par domaines : SHS au 10/05/2012

Notes

Critères	C1	C2	C3	C4
	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Gouvernance et vie du laboratoire	Stratégie et projet scientifique
A+	12	12	16	3
A	26	25	27	26
B	20	22	13	23
C	2	1	3	7
Non noté	1	1	2	2

Pourcentages

Critères	C1	C2	C3	C4
	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Gouvernance et vie du laboratoire	Stratégie et projet scientifique
A+	20%	20%	26%	5%
A	43%	41%	44%	43%
B	33%	36%	21%	38%
C	3%	2%	5%	11%
Non noté	2%	2%	3%	3%





6 • Observations générales des tutelles

Monsieur Pierre GLAUDES
Directeur de la Section des Unités de recherche
Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur (AERES)
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Strasbourg, le 17 avril 2012

Objet : Rapport d'évaluation de l'EA 1351 Centre de droit privé fondamental (réf. S2PUR130004512-RT)
Réf. : AB/EW/N° 2012-184

Affaire suivie par
Eric WESTHOF
Vice-président Recherche
et formation doctorale
Tél : +33 (0)3 68 85 15 80
eric.westhof@unistra.fr

Cher collègue,

Je vous remercie pour l'évaluation de l'équipe d'accueil « Centre de droit privé fondamental » (CDPF - EA 1351) dirigée par Madame Frédérique Granet-Lambrechts.

Direction de la recherche

Vous trouverez ci-joint les réponses de la directrice de l'unité de recherche concernant les erreurs factuelles et les remarques et appréciations du comité d'experts.

Je n'ai pas de remarque particulière à ajouter au nom de l'Université.

Je vous prie d'agréer, Cher Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.


Alain BERETZ

P.J. :

- Une première partie corrigeant les erreurs factuelles
- Une seconde partie comprenant les observations de portée générale

Le CDPF souhaite répondre sur deux points à sa récente évaluation.

Sur le premier point : après une première étape en 2011 qui a conduit à restructurer et à mieux afficher les axes de recherche, le CDPF poursuit son processus d'évolution et continuera à le faire durant le contrat 2013-2017, pour resserrer et spécialiser progressivement ses thématiques afin de mieux faire apparaître ses points forts. Des réalisations sont déjà partagées avec l'Institut Carré de Malberg autour de l'axe Théorie du droit, et des rapprochements sont à bâtir avec le Centre d'Etudes Internationales et Européennes autour d'une dimension transversale de droit international privé et de communautarisation du droit dans plusieurs des thématiques reconnues du CDPF (le droit des personnes et de la famille notamment). En la matière, les avancées doivent néanmoins être faites sans doubler le projet stratégique de la FR Unistra-CNRS n° 3241 « L'Europe en mutation », et en synergie avec celui-ci. Par ailleurs et au-delà de la sphère juridique, l'évolution engagée doit aller vers l'élargissement des échanges au sein de l'Université de Strasbourg pour positionner le CDPF dans des perspectives de recherche pluri et interdisciplinaires que l'établissement permet d'offrir. Le contrat de recherche « Animalité et humanité », que le CDPF vient d'obtenir, marque une première illustration de cette démarche.

Sur le second point : en cohérence avec la politique de recherche de l'établissement dont l'une des orientations en recherche consiste en ce que le soutien de base accordé aux unités de recherche évolue jusqu'à ne pas excéder 20%, il est apparu essentiel d'impulser une démarche proactive de réponses à appels à projets, dont les appels de l'ANR, pour permettre aux chercheurs du CDPF d'acquérir une méthodologie qu'ils n'avaient pas. De ce fait, de réels efforts sont engagés à ce titre.